



## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES AUVERGNE RHONE-ALPES

Département Budget et Finances  
19 rue Crépet  
CS 70607  
69366 Lyon Cedex 07

Tél: 04 87 24 95 00

### Fourniture et livraison de pain frais pour divers établissements du ressort de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne.

Marché passé sous la forme d'une procédure formalisée conformément à l'article L 2124-1 du code de la commande publique

### Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres :

**Vendredi 9 mai 2025 à 18h00**

Avec l'obtention du label « Relations fournisseurs et achats responsables » par le ministère de la Justice, les acheteurs sont appelés à **insérer le logo suivant** ainsi que la mention « **Labellisation du ministère de la Justice 2024-2027** » dans leurs contrats et autres communications mentionnant le dispositif



## Sommaire

<b>Article premier : Dispositions générales</b> .....	3
1.1 <i>Objet du marché</i> .....	3
1.2 <i>Procédure de passation</i> .....	3
1.3 <i>Allotissement</i> .....	3
<b>Article 2 : Contenu du dossier de consultation</b> .....	3
<b>Article 3 : Présentation des candidatures et des offres</b> .....	4
3.1 <i>Modalités de remise des candidatures et des offres</i> .....	4
3.2 <i>Pièces constitutives des candidatures et des offres</i> .....	4
<b>Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres</b> .....	4
<b>Article 5 : Renseignements complémentaires</b> .....	5
<b>Article 6 : Clause diversité – égalité Femmes/Hommes</b> .....	5
<b>Article 7 : Modification du dossier de consultation</b> .....	6

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Dispositions générales

#### *1.1 Objet du marché*

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison de pain frais pour divers établissements du ressort de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Rhône-Alpes Auvergne.

#### *1.2 Procédure de passation*

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure formalisée conformément à l'article L.2124-1 du code de la commande publique.

#### *1.3 Allotissement*

Les prestations sont réparties en 5 lots géographiques définis comme suit :

- Lot 1** : Maison d'arrêt d'Aurillac
- Lot 2** : Maison d'arrêt de Bonneville
- Lot 3** : Maison d'arrêt de Grenoble-Varces
- Lot 4** : Maison d'arrêt de Montluçon
- Lot 5** : Maison d'arrêt de Privas

Les candidats ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

### Article 2 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4,
- L'acte d'engagement et son annexe financière,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

## Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

### 3.1 Modalités de remise des candidatures et des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **Vendredi 9 mai 2025 à 18h00**.

Seuls sont autorisés les dépôts électroniques sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de la plate-forme, les candidats sont invités à utiliser la rubrique « aide » en bas à droite de la page d'accueil. Cette rubrique contient notamment un guide utilisateur.

#### **Attention :**

- En cas d'envois successifs, seul le dernier pli réceptionné avant la date limite de remise des offres sera examiné.
- Tout dossier dont le téléchargement se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

### 3.2 Pièces constitutives des candidatures et des offres

Les candidats doivent transmettre :

- **Un mémoire technique répondant aux cahiers des charges,**

Le mémoire technique du candidat doit expliciter :

- La méthode de fabrication conformément aux préconisations du CCTP,
- Les moyens de livraison,
- Les moyens humains,
- L'organisation pendant les périodes de congés.

- **Les formulaires DC1, DC2 et DC4 selon le cas,**
- **Le ou les actes d'engagement signé(s),**
- **La ou les annexes financières dûment remplies et signées (les montants ne peuvent être composés de plus de 2 décimales),**
- **Un RIB.**

Aucunes variantes ni alternatives ne sont autorisées.

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. L'offre sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en euro.

## Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Conformément à l'article R 2152-6 du code de la commande publique, les offres régulières, acceptables et appropriées qui n'ont pas été rejetées en application des articles R 2152-3, R 2152-5 et R 2153-3 du même code, seront classées par ordre décroissant en application des critères d'attribution suivant :

Critères d'attribution	Pondération
<b>Prix</b>	<b>60</b>
<b>Capacités techniques et logistiques au regard du mémoire technique dont :</b>	<b>40</b>
I - Moyens de livraison	20
II – Moyens humains et organisation pendant les périodes de congés	20
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant au mieux aux attentes techniques.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter l'offre en cas de note inférieure à la moyenne concernant le critère technique.

## Article 5 : Renseignements complémentaires

Les candidats ont la possibilité de poser des questions sur PLACE.

Ces questions peuvent être déposées en ligne **jusqu'au mercredi 23 avril 2025 inclus**.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à y répondre **au plus tard le vendredi 25 avril 2025**.

Il ne sera répondu à aucune question ni oralement, ni sur tout autre support.

## Article 6 : Clause diversité – égalité Femmes/Hommes

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances ».

**La prise en compte de l'égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat.** Dès lors, l'attributaire doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous, avant la date de notification du marché :

[https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-  
JUSTICE/Diversite\\_Discriminations\\_Egalite\\_2021/questionnaire.htm](https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm)

Le questionnaire devra également être complété **2 mois avant la date de fin du marché**.

## Article 7 : Modification du dossier de consultation

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.